

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

13 - 10 - 1999
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales
CVP	:	Christelijke Volkspartij
FN	:	Front National
PRL FDF MCC	:	Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement
PS	:	Parti socialiste
PSC	:	Parti social-chrétien
SP	:	Socialistische Partij
VLAAMS BLOK	:	Vlaams Blok
VLD	:	Vlaamse Liberalen en Democraten
VU&ID	:	Volksunie&ID21

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :		Abréviations dans la numérotation des publications :	
DOC 50 0000/000	: Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer	DOC 50 0000/000	: Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif
QRVA	: Schriftelijke Vragen en Antwoorden	QRVA	: Questions et Réponses écrites
HA	: Handelingen (Integraal Verslag)	HA	: Annales (Compte Rendu Intégral)
BV	: Beknopt Verslag	CRA	: Compte Rendu Analytique
PLEN	: Plenum vergadering	PLEN	: Séance plénière
COM	: Commissievergadering	COM	: Réunion de commission

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers	Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Bestellingen :	Commandes :
Tel. : 02/549 81 60	Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74	Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be	www.laChambre.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be	e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT (Continuation)	
<i>Orateurs :</i> Hugo Coveliers , président du groupe VLD, Marc Van Peel , président du groupe CVP, Greta D'Hondt , Bart Laeremans , André Smets , Daniel Bacquelaine , président du groupe PRL, Joëlle Milquet , Gerolf Annemans , président du groupe Vlaams Blok, Dirk Van der Maelen , président du groupe SP, Geert Bourgeois , président du groupe VU-ID, Guy Verhofstadt , premier ministre, Erik Pieters , Herman Van Rompuy , Annemie Van de Casteele , Francis Van den Eynde , et Martine Dardenne , présidente du groupe Écolo-Agalev	5
ANNEXE	
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	
Demandes d'interpellation	21
GOUVERNEMENT	
Conseil de la consommation – Rapport 1998	21
COUR D'ARBITRAGE	
Arrêts	21
COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE POLICE	
Proposition de budget pour 2000	22
COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS	
Proposition de budget pour 2000	22

SÉANCE PLÉNIÈRE

MERCREDI 13 OCTOBRE 1999

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Herman DE CROO

La séance est ouverte à 14 h 15.

COMMUNICATIONS

Le **président** : Plusieurs communications doivent être faite à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique* et aux *Annales*.

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

(Continuation)

Le **président** : Nous reprenons la discussion de la déclaration du gouvernement.

M. Hugo Coveliers (VLD) : La confiance du public dans le monde politique est au plus bas. L'opinion publique a pris grief de l'arrogance avec laquelle le monde politique a pris ses distances à son égard. Il y a eu les scandales, l'impuissance à apporter des changements, le malaise au sein de la justice, les tracasseries administratives et les chamailleries communautaires.

Le 13 juin le CVP a été détrôné pour la première fois. Le VLD a opté pour une autre voie et, avec les autres partis de la majorité, il a présenté un programme cohérent et novateur. Le défi est énorme. L'appareil de l'État fonctionne très mal en Belgique mais on ne transforme pas un pays en un État modèle en l'espace d'une semaine. Il

faut dépasser le conservatisme. Le VLD ne se fait pas d'illusions : tout n'ira pas de soi, mais le citoyen demande un gouvernement qui prenne les choses en main. C'est source d'espoir et d'optimisme.

Dans le domaine économique et social, le gouvernement se propose raison de mettre en place un État providence actif. Nos travailleurs comptent parmi les plus productifs au monde, mais certains d'entre eux ne sont pas actifs. C'est la raison pour laquelle il faut activer l'État providence, ce qui constitue un des points fondamentaux du plan pour l'emploi du VLD. La réduction des charges salariales est une condition indispensable pour y aboutir et cette mesure doit se traduire par une augmentation de l'emploi. Les jeunes doivent pouvoir obtenir plus rapidement un travail et les personnes âgées doivent rester actives plus longtemps. Le VLD s'oppose néanmoins aux mesures trop strictes ou linéaires qu'on envisagerait d'imposer aux entreprises.

M. Marc Van Peel (CVP) : En d'autres termes, vous êtes opposé au plan Onkelinx, même si vous le dites de façon très alambiquée.

M. Hugo Coveliers (VLD) : Je m'étonne qu'un CVP chevronné comme vous ne comprenne pas un tel langage.

Nous estimons que l'expérience des anciens doit être exploitée au maximum, tout en prévoyant une diminution de leur productivité. Nous soutenons la lutte que le

gouvernement entend mener contre les pièges du chômage. C'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons de la réduction de la TVA dans certains secteurs à forte densité de main-d'oeuvre, de la proposition de loi relative à la participation des salariés et de la possibilité d'une cession temporaire d'activité. Dans le domaine de l'assurance maladie, on utilise pour la première fois une norme de croissance de 2,5 %.

Mme Greta D'Hondt (CVP) : M. Coveliers est-il partisan, dans le cadre de la réduction des charges salariales, de suivre la voie fiscale ou la voie parafiscale ?

M. Hugo Coveliers (VLD) : Nous suivrons la voie qui est esquissée dans l'accord de gouvernement. Le gouvernement a inclus un signal clair dans le budget de l'INAMI. La technique des facteurs exogènes ne peut plus justifier le dépassement des normes. Le VLD approuve les mesures d'économie qui sont prises dans le secteur des soins de santé. Elles visent à une utilisation rationnelle des ressources disponibles dans ce secteur.

Le relèvement d'un certain nombre de petites pensions est un élément positif. Nous prônons de poursuivre les efforts qui ont été faits jusqu'ici en faveur des pensions des indépendants afin de mettre un terme aux discriminations les plus graves. Premier point à cet égard : il convient de supprimer la discrimination de 5 % dans ce régime. Il fait rendre ce régime plus attrayant afin de ne pas museler la flexibilité parmi la population.

Le gouvernement réussit à atteindre des objectifs ambitieux en matière de budget et de fiscalité.

M. Marc Van Peel (CVP) : M. Eerdekens a déclaré ce matin que 2,4 milliards seraient consacrés à l'enseignement francophone. M. Coveliers partage-t-il cette analyse ?

M. Hugo Coveliers (VLD) : Je crois que, d'une certaine façon, vous avez mal compris M. Eerdekens. La loi de financement a été adoptée il y a dix ans et elle doit être soit confirmée, soit modifiée. Le gouvernement s'y emploiera et utilisera des normes objectives pour le subventionnement de l'enseignement. Le gouvernement déposera un projet de loi à cette fin.

Les 6 % du solde primaire sont respectés. Malgré l'augmentation des taux d'intérêt, le gouvernement reste fidèle au pacte de stabilité.

Outre la réforme fiscale globale, une série de réformes spécifiques seront mises en oeuvre sans délai. Il s'agit en premier lieu de la suppression de l'impôt complémentaire de crise. Le VLD demande qu'on applique d'abord cette mesure aux revenus les plus bas.

L'indexation des barèmes fiscaux constitue également un bon point. Les libéraux l'avaient instaurée pour l'exercice d'imposition 1987, mais d'autres l'ont supprimée pour l'exercice d'imposition 1994, contribuant ainsi à priver les contribuables de 170 milliards.

Le gouvernement prévoit pour l'administration un projet ambitieux. Le VLD soutient une approche suivie fondée sur les organigrammes, le renouvellement du statut et l'informatisation. La fonction publique doit être étroitement associée aux réformes. Le VLD s'opposera fermement à toute réglementation excessive.

La réforme des entreprises publiques doit bénéficier aux utilisateurs, notamment à ceux qui se déplacent en train. Un contrat en bonne et due forme doit être conclu avec la SNCB et ce contrat doit comporter des clauses strictes et contraignantes. Certains excès doivent être évités. Je songe notamment à la reprise d'une entreprise allemande qui a coûté des milliards, à la création d'une trentaine de filiales dont le lien avec la mission de transport public n'apparaît pas avec évidence, ainsi qu'à la filiale ABX, qui opère sur le marché privé du transport de colis. Une telle construction rend impossible tout contrôle. L'actionnaire – c'est-à-dire les pouvoirs publics – doit disposer d'un pouvoir de décision plus large.

Le VLD se réjouit de l'intention du gouvernement de moderniser et de dynamiser les entreprises publiques. La privatisation est une technique qui permet de réaliser cet objectif, mais elle ne peut être appliquée de manière identique à toutes les entreprises. Elle n'implique le retrait total qui, d'exécutant doivent devenir régisseur et contrôleur.

Les accords octopartites doivent se traduire par une réforme globale des services de police. Des moyens financiers importants doivent être dégagés pour la justice. Un plan de sécurité, fondé sur une politique de sécurité intégrale, doit amener le risque d'être pris à un niveau acceptable et réduire ainsi au minimum le sentiment d'insécurité. Le gouvernement a également hérité du dossier de la politique d'asile dans des circonstances malheureuses. Il a défini une politique cohérente qui constitue un tout indissociable. Aucun élément ne peut en être isolé.

La politique d'expulsions doit être poursuivie.

M. Marc Van Peel (CVP) : Il peut donc être procédé à des expulsions collectives ?

M. Hugo Coveliers (VLD) : Il faut pouvoir procéder à des expulsions tant collectives qu'individuelles, avec différents types d'avions. Il faut accorder une aide matérielle directe plutôt qu'une aide financière. Au moment de l'in-

troduction de la demande, il faut pouvoir faire immédiatement la distinction entre les véritables demandes d'asile et les autres. L'arriéré doit être résorbé, en commençant par les dossiers les plus récents. La régularisation n'est possible que pour les dossiers qui ont trop traîné. Je suis bien conscient qu'il s'agit d'un dossier délicat qui se prête facilement à des prises de position démagogiques. Je suis persuadé qu'une politique claire dans ce domaine aura le soutien d'une majorité de la population.

M. Pieter De Crem (CVP) : Vos partenaires d'Écolo et d'Agalev font-ils dès lors preuve de poujadisme en affirmant que ce que vous dites n'est pas possible ?

M. Hugo Coveliers (VLD) : J'estime qu'il n'y a pas eu abus de la part d'Écolo et d'Agalev.

M. Bart Laeremans (VL. BLOK) : M. Coveliers est-il disposé à consulter la population à ce sujet ?

M. Hugo Coveliers (VLD) : Si l'on veut consulter la population, il faut lui indiquer clairement les choix. Il faut donc que la politique ait été menée depuis un certain temps.

M. Pieter De Crem (CVP) : On rit beaucoup chez nous, et c'est bien normal avec ce gouvernement. Les Verts disent exactement le contraire de ce que disent les libéraux. Tout cela est du plus haut ridicule. Comment un gouvernement pourrait-il travailler rapidement et efficacement dans de telles conditions ?

M. Hugo Coveliers (VLD) : Je me réjouis d'avoir arraché un sourire à M. De Crem, en particulier lorsque je songe à l'expression qu'il affichait le 13 juin.

Les réformes successives des structures de l'État ont suscité de nouvelles attentes qui n'ont jamais pu être pleinement satisfaites. Au contraire, le manque de transparence de la structure institutionnelle n'a fait qu'approfondir le fossé entre le monde politique et les citoyens.

Le VLD se réjouit de l'organisation d'une conférence interinstitutionnelle sur la réforme de l'État. Le progrès suppose le dialogue. Aux différents niveaux de pouvoir, il faut parler d'une seule voix.

Les engagements pris dans le cadre des accords de la Saint-Michel doivent être mis en oeuvre. À cet égard, je songe notamment à la législation organique sur les communes et provinces et à la définition d'ensembles cohérents de compétences. Dans d'autres domaines, tels que la régionalisation de l'agriculture et la politique en matière de famille et de santé, un consensus doit être recherché.

Pour le VLD, les deux Communautés doivent être dotées des instruments qui leur permettent de mener une politique sociale et économique en adéquation avec les besoins de chaque région, ce qui suppose une extension de l'autonomie fiscale et financière.

Ce gouvernement a pour mission principale de ne pas trahir la confiance des citoyens. Des accords clairs doivent être conclus et respectés.

Le VLD souhaite s'en tenir aux engagements pris dans le cadre de l'accord de gouvernement et de la déclaration de gouvernement, afin de mettre fin à la méfiance et de susciter l'enthousiasme. Précisément pour cette raison, nous accordons notre confiance au gouvernement (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. André Smets (PSC) : Etes-vous d'accord de soutenir le transfert de 2,4 milliards au profit de la Communauté française que projette le gouvernement ? Etes-vous d'accord de soutenir cet effort qui doit profiter à l'enseignement de notre Communauté ?

Le président : Comme je le craignais, vous aviez déjà posé cette question ce matin.

M. Hugo Coveliers (VLD) : J'y ai en effet déjà répondu ce matin. Je suis convaincu que les interprètes ont correctement traduit ma réponse.

M. Daniel Bacquelaine (PRL FDF MCC) : "Un Belge qui reviendrait dans son pays après trois mois d'absence sans avoir de nouvelles en provenance du Royaume n'en croirait ni ses yeux ni ses oreilles. Il avait quitté le pays en pleine crise politique et morale (...). Trois mois plus tard, l'ambiance a changé du tout au tout (...).

Entre-temps, les élections générales ont amené un changement radical dans un Royaume dont l'histoire politique est marquée par une grande stabilité : le parti chrétien-social, dominant pendant un demi siècle, gouvernant alternativement en coalition avec les socialistes ou les libéraux, était envoyé dans l'opposition."

Ce texte, publié en première page du journal *Le Monde* du 29 septembre, illustre bien la réalité du changement que connaît notre pays depuis le 13 juin.

Il s'agit, en effet, d'une façon nouvelle d'aborder le débat politique et de rechercher, dans le cadre d'un respect réciproque des partenaires politiques, les solutions adaptées aux défis de société.

Nous souscrivons entièrement aux propos du premier ministre, lorsqu'il dit que les citoyens méritent clairement une meilleure politique et de meilleures autorités.

Nous nous réjouissons de la résolution de la crise de la dioxine ou de la création de la nouvelle Agence fédérale pour la sécurité alimentaire.

Le moment est venu de transformer la pénalisation temporaire issue du laxisme ou de la négligence en un atout durable par la mise en oeuvre d'une politique de contrôle efficace qui fera des produits belges les plus sûrs et les plus fiables en Europe et dans le monde.

Nous soutenons sans réserve les ambitions et les priorités du gouvernement et nous nous réjouissons que le budget 2000 traduise la restauration de l'image de la Belgique, le renforcement des missions essentielles de l'État, le développement de l'État social actif et la rupture avec la rage taxatoire.

Notre pays est caractérisé par une économie extrêmement ouverte et tournée vers l'extérieur. La grande majorité de la production de nos entreprises est destinée à l'exportation. Restaurer l'image de la Belgique est une des priorités du gouvernement et nous nous en réjouissons.

La mise sur pied d'un organe de surveillance de la qualité de la chaîne alimentaire et l'établissement d'un système d'inspections minutieuses sont des pas importants pour restaurer la confiance en nos produits.

Toutes les énergies du pays doivent se mobiliser pour aboutir à un rétablissement de crédibilité.

En matière culturelle, scientifique, sportive ou économique, la Belgique doit s'affirmer positivement.

En matière de politique africaine, nous saluons le fait qu'enfin notre pays s'occupe des pays délaissés par les précédents gouvernements.

Les relations entre la Belgique et ses anciennes colonies doivent être débarrassées des sentiments de paternalisme et de culpabilité. Les liens noués avec ces pays doivent nous pousser à les soutenir et à les encourager dans les forums internationaux, mais nous devons aussi, au sein de l'Union européenne, jouer un rôle moteur pour que les intérêts légitimes de ces pays soient pris en compte.

La mise sur pied d'un pacte de stabilité dans la région, évoqué par le ministre des Affaires étrangères, rencontre les besoins régionaux. La violence doit être enrayée et notre pays doit jouer un rôle dans la recherche de la paix et de la stabilité. En se positionnant comme initiateur d'une politique étrangère ambitieuse et inventive, le gouvernement redonne à la Belgique une dimension humaniste.

Le budget rencontre certainement cette préoccupation. La coopération internationale recevra des moyens supplémentaires afin d'envisager des actions concrètes.

En ce qui concerne la politique d'asile et d'immigration, autant je m'associe aux propos critiques stigmatisant certaines méthodes policières, autant je m'insurge contre celle et ceux qui ont tenu des propos excessifs tendant à l'amalgame.

J'ai entendu utiliser le terme de "déportation". Je ne peux souscrire à de tels propos et accepter cet amalgame qui revient à minimiser les événements dramatiques qu'a connus l'Europe en plein milieu de ce siècle. Celui qui minimise le génocide commun par le régime nazi commet une infraction de révisionnisme prévue dans la loi du 23 mars 1995.

Je tiens également à dénoncer ceux qui se réjouissent de la suspension de l'arrêté royal sur les régularisations par le Conseil d'État. Celui-ci vient de créer un précédent dangereux, en reconnaissant que des parlementaires d'extrême droite, de par leur seule qualité de mandataire, subissent un préjudice difficilement réparable.

Ceux qui se réjouissent de cet arrêt se moquent ouvertement de la situation malheureuse vécue par ceux qui se trouvent, aujourd'hui, sans papiers dans notre pays et qui espèrent pouvoir entrer en ligne de compte dans la procédure de régularisation, qui a été décidée et qui sera menée à son terme par le gouvernement.

Une opposition démocratique peut mieux faire que de s'allier au Vlaams Blok

Mme Joëlle Milquet (PSC) : Nous trouvons surtout déplorable de permettre que ce genre de choses se produise en agissant dans l'amateurisme et la précipitation. Cela ne serait pas arrivé si l'on avait eu recours directement à une loi. C'est cela que nous vous reprochons.

M. Daniel Bacquelaine (PRL FDF MCC) : Je ne me suis pas prononcé sur le fond, mais sur la jurisprudence que l'on crée en cette matière : je déplore le précédent constitué par la confusion entre les terrains politique et juridique.

J'ose espérer que les élus de l'opposition démocratique souhaitent également qu'une solution humaine soit trouvée à un problème récurrent depuis plusieurs dizaines d'années, même si, ces mêmes élus n'ont pas su y trouver de solution, malgré une longue occupation du pouvoir. A cet égard, j'acte avec satisfaction que le PSC semble déjà en cette manière se rallier à la politique gouvernementale.

Mme **Joëlle Milquet** (PSC) : En ce qui concerne la régularisation de la situation des réfugiés, lorsque le gouvernement aura déposé son projet de loi et que nous aurons un débat parlementaire sur ce texte, nous y participerons en ayant une attitude active, c'est-à-dire en déposant des amendements qui permettront d'éclaircir des critères flous. Il y a certes quelques avancées, mais nous ne nous rallions pas au projet de loi dans son état actuel.

M. **Daniel Bacquelaïne** (PRL FDF MCC) : Alors que le ministre de l'Intérieur lance un appel au calme et demande aux sans-papiers de faire confiance au gouvernement ; alors que les autorités de ce pays encouragent ceux qui pourraient entrer en ligne de compte pour la procédure de régularisation à compléter leur dossier et à prendre contact avec les administrations communales ; alors que ce conseil du ministre de l'Intérieur est relayé par le Centre pour l'égalité des chances, d'aucuns lancent la suspicion, en déconseillant aux sans-papiers de prendre les contacts nécessaires avec les services sociaux qui sont là pour les aider.

Agir de la sorte revient au même effet que celui escompté par ceux qui ont introduit un recours devant le Conseil d'État : ralentir l'opération de régularisation, voire la faire échouer.

Le groupe PRL FDF MCC se réjouit de la politique que le gouvernement entend mettre en oeuvre ; elle est la seule politique raisonnable en la matière ; elle est équilibrée, cohérente et globale.

Elle permet l'octroi de l'asile politique à ceux réunissent les critères de la Convention de Genève, au terme d'une procédure simplifiée plus rapidement diligentée, avec des garanties de type juridictionnel pour en assurer l'objectivité et le caractère incontestable. Cette procédure s'appuiera sur une administration renouée : l'administration fédérale de l'Asile.

De même, la politique décidée par le gouvernement permettra la régularisation de sans-papiers, selon des critères précis et une procédure objective légalement définis. Cette régularisation est une opération nécessaire face à l'inertie de ces dernières années et à l'arriéré accumulé.

Cette politique prévoit également d'assurer, dans des conditions respectueuses de la personne humaine, le retour de ceux qui ne sont pas dans les conditions de l'asile ou de la régularisation.

Cette politique est également globale car elle tient compte du fait que le problème naît d'abord dans les pays d'origine et de la nécessité d'un meilleur contrôle de l'immigration.

Au niveau de l'Union européenne, l'approche commune passe par une bonne information des phénomènes d'immigration et d'asile. C'est pourquoi un Observatoire européen doit être mis en place pour encadrer ces problèmes et formuler des recommandations.

En trois mois, la nouvelle majorité a réussi à se mettre d'accord sur une politique d'asile cohérente, alors que d'autres partis y ont échoué, après une très longue occupation du pouvoir. La politique du gouvernement est responsable et raisonnable !

Je tiens à rendre ici hommage à la détermination empreinte à la fois d'humanisme et de réalisme du ministre de l'Intérieur. Le PRL FDF MCC soutiendra sans faille la politique du gouvernement en matière d'asile et d'immigration.

En matière de justice et de sécurité, mon groupe se réjouit de l'effort budgétaire substantiel réalisé pour favoriser une société sûre et équitable. Nous avons besoin d'un État qui assume ses responsabilités en matière de sécurité.

Le gouvernement s'engage à mener une véritable politique des villes, où l'accent est mis sur la sécurité et la viabilité des quartiers difficiles. Ces zones d'intervention exigent un renforcement des moyens. Un premier effort de 1,5 milliard, prévu dans le budget, est un signe d'encouragement.

En matière de réforme des polices, le ministre de l'Intérieur a déjà affirmé la volonté du gouvernement de diligenter ce dossier avec célérité et efficacité, dans un esprit de concertation. Il n'y aura pas de recul par rapport aux acquis des négociations octopodes. Des groupes d'accompagnement techniques ont été mis en place au sujet des problématiques particulières. Nous nous réjouissons de savoir que le ministre de l'Intérieur nous présentera prochainement un calendrier détaillé des opérations.

Notre groupe se réjouit également de la volonté du gouvernement de prendre les dispositions nécessaires à assurer une rapide entrée en fonction du Conseil supérieur de la Justice.

Le gouvernement s'est engagé à trouver, dans les plus brefs délais, une réponse appropriée à la problématique de la délinquance juvénile. L'évolution vers la mise en place d'un modèle où l'acte délictueux commis par le jeune est à la fois la condition et la limite de l'intervention du juge nous paraît être la bonne piste.

Le gouvernement s'est encore engagé à concrétiser la lutte contre la "petite délinquance urbaine". La procédure accélérée sera revue sur base du principe de la "com-

parution immédiate" et les moyens nécessaires seront enfin mis à la disposition de la Justice.

Dans le domaine de l'emploi, nous soutenons le principe de l'État social actif. Nous pensons qu'il est possible de réconcilier croissance économique, création de richesses et protection sociale.

Nous nous réjouissons de la réduction des charges salariales. Nous avons toujours plaidé pour l'augmentation du salaire poche des travailleurs et l'accroissement du différentiel entre allocations de chômage et bas salaires, afin d'éviter les pièges à l'emploi.

Nous saluons également l'effort consenti en faveur de l'emploi des jeunes.

Nous espérons que les mesures prises dans ce domaine n'imposeront aucune contrainte antiéconomique aux entreprises.

Mme **Joëlle Milquet** (PSC) : Vous annoncez de grands plans pour l'emploi...

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : Plus personne ne pouvait se retrouver dans le fatras des mesures existantes...

Mme **Joëlle Milquet** (PSC) : Mesures qui ont permis d'augmenter de 2 % le volume de l'emploi ! De plus, simplifier n'est pas innover !

Le nouveau budget prévoit 4 milliards pour l'emploi des jeunes. Soutenez-vous le plan de Mme Onkelinx tel qu'il a été exposé dans la presse ?

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : Je soutiens la volonté du gouvernement d'orienter la politique de l'emploi en faveur d'une meilleure intégration des jeunes sur le marché de l'emploi et de faire des propositions en ce sens.

Nous voulons également favoriser le développement économique général, afin que des emplois soient également proposés à ceux qui n'entrent pas dans la catégorie "premier emploi". Nous approuvons la décision du gouvernement d'abaisser les charges sur le travail de 50 milliards.

En matière de pensions, nous nous réjouissons de l'engagement du gouvernement de relever le montant du revenu garanti aux personnes âgées et des pensions les plus modestes et de supprimer progressivement la cotisation de solidarité. Nous appelons de tous nos vœux ce changement radical. Les gouvernements précédents avaient gravement porté atteinte au pouvoir d'achat des pensionnés. Un coup d'arrêt vient d'être porté à cette

ancienne et exécration politique. (*Applaudissements sur les bancs du PRL FDF MCC*)

Dans le secteur des soins de santé, l'engagement du gouvernement à mener une réforme structurelle du secteur laisse augurer une vision réformatrice plus audacieuse que celle des gouvernements précédents, vision qui combine accessibilité aux soins et création d'un espace budgétaire apte à intégrer à ceux-ci les innovations technologiques et les conséquences du vieillissement.

La norme de croissance a été portée à 2,5%, comme nous l'avions toujours réclamé.

Nous espérons que les mesures annoncées en vue d'optimiser la gestion des ressources de l'Inami permettront de mieux orienter la politique des soins sur les besoins du patient.

Nous saluons les efforts supplémentaires qui seront consentis en faveur des malades chroniques et des soins palliatifs.

Dans le secteur du médicament, l'accélération de la procédure d'admission au remboursement des innovations thérapeutiques permettra enfin à nos concitoyens d'accéder aux progrès de la médecine dans des délais comparables à ceux des autres citoyens de l'Union européenne.

La modernisation prévue de la nomenclature des prestations médicales permettra, nous le souhaitons, d'en retirer un certain nombre de prestations manifestement obsolètes.

En ce qui concerne les soins ambulatoires, l'encouragement à l'élargissement de l'utilisation du dossier médical global, l'accélération du retour à domicile après hospitalisation et le meilleur remboursement annoncé de certaines prestations de soins à domicile devrait permettre d'amener le secteur ambulatoire à occuper une position croissante. Le développement de l'hospitalisation de jour constitue aussi une évolution souhaitable.

Notre groupe demeurera particulièrement attentif à ce que les mesures prises en vue d'améliorer la qualité des pratiques de soins, et notamment le comportement prescripteur des médecins, ne portent pas atteinte à la liberté diagnostique et thérapeutique des médecins.

Le groupe PRL FDF MCC se réjouit que le gouvernement donne à la population un message clair.

Les charges sur les revenus du travail sont excessives et doivent faire l'objet d'un plan d'allègement.

Il n'y aura pas d'impôt nouveau ! La rage taxatoire est une formule qui appartient désormais au passé.

C'est une nouvelle dynamique, celle d'une réduction progressive et programmée de la fiscalité sur le travail.

Ce mécanisme tiendra compte de nos contraintes budgétaires ainsi que de nos engagements européens, mais enclenchera une décade progressive de l'impôt.

À cet égard, la réindexation immédiate des barèmes fiscaux ainsi que la suppression progressive de la cotisation complémentaire de crise constituent la preuve des engagements pris.

De plus, la baisse de la TVA sur la rénovation d'immeubles de plus de cinq ans favorisera un secteur à haute intensité de main d'œuvre.

Ces mesures sont des premiers pas dans le bon sens.

Le budget 2000 et la déclaration de politique fédérale qui l'accompagne traduisent le changement de cap voulu par les citoyens.

Le premier ministre et le gouvernement peuvent compter sur le soutien actif et la confiance de notre groupe. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) : L'entrée en fonction du nouveau premier ministre m'a inspiré des sentiments contradictoires. D'une part, je le lui concède volontiers après dix années d'opposition et, de l'autre, j'éprouve un certain mépris pour cette sorte de coup d'État qu'il a dû commettre. Le premier ministre se trouve aux commandes d'un tricycle qu'il devra mener avec doigté. De surcroît, ce tricycle est trop chargé et la composition de la coalition est à ce point complexe qu'il sera difficile de le conduire. Il ne s'agit d'ailleurs pas de simples différences d'accentuation, mais véritablement de divergences politiques entre les différents partenaires du gouvernement. Il faudra dès lors principalement recourir à des compromis, suggérer la cohésion et rechercher les équilibres. D'où l'abondant usage, dans la déclaration de politique fédérale de M. Verhofstadt, de slogans destinés à camoufler les discussions entre les partis de la coalition arc-en-ciel. Cela explique tout ce verbiage. Vient ensuite un peu de théorie budgétaire, pimentée de quelques chiffres. Là encore, chacun des partenaires pourra trouver ce qu'il souhaite. Le premier ministre me fait songer à un curé en train de prêcher, la sébile à la main.

Mais qu'arrive-t-il lorsqu'il doit renoncer à son verbiage ? Il ne reste plus que bafouillages et bévues, comme nous avons pu le constater au cours des derniers mois. Nous craignons que ces maladroites ne

soient pas passagères mais bien inhérentes au caractère hétérogène de la coalition. Il est vrai que le PRL et le PS tiennent des propos clairs et fermes – songeons aux déclarations arrogantes des ministres Michel et Onkelinx –, mais, pour le surplus, ce gouvernement va de gaffe en gaffe. Je vous en donne quatre exemples : la politique des étrangers, la SNCB, la criminalité et les négociations communautaires.

La politique d'asile devait permettre de travailler avec rapidité et efficacité. Les différentes administrations devaient être regroupées, les procédures simplifiées et les régularisations menées à bien. La politique d'expulsions est cependant en contradiction avec les régularisations. C'est du cafouillage. La politique d'asile ne peut dès lors être qu'un échec. Plus aucun pays de l'UE n'ose encore appliquer le système des régularisations. Des pays comme l'Italie ou les Pays-Bas l'ont abandonné. Le premier ministre a ouvert la boîte de pandore. Il en connaît pourtant les risques. Seul M. Duquesne, du PRL, a osé accepter le portefeuille de l'Intérieur et donc s'occuper du problème des régularisations. Je doute qu'il ait les capacités requises. Les deux semaines qui viennent de s'écouler ont montré que mes craintes sont fondées. Il n'est pas possible de régler le problème des naturalisations à la hâte, par la voie d'un arrêté royal.

Le Vlaams Blok a bien vite compris que pour quelques dizaines d'expulsions, il y aurait environ 140.000 régularisations. Les libéraux insistent bien évidemment sur les expulsions et s'attribuent les bons points. Or, ils ne font que poursuivre la politique menée avant la mort de Semira Adamu. On avance cependant en même temps les arguments d'un assouplissement de la procédure de naturalisations et également de la campagne de régularisations. La coalition est manifestement en proie aux dissensions.

M. De Gucht parle de violences lors des expulsions et M. Tavernier de caractère volontaire.

Les dossiers de régularisation seront examinés par une commission qui développera sa propre jurisprudence. Entre-temps, les illégaux essaient de se légitimer au moyen d'une large panoplie de documents aisément falsifiables, comme des cartes de membre de clubs vidéo ou de tennis. La ministre Aelvoet invite les hôpitaux à prêter leur concours et à considérer comme résident toute personne ayant un jour fait appel au service social. Nous allons soumettre tous ces critères à un examen minutieux. Nous voulons savoir sur quoi s'appuie la jurisprudence de cette fameuse commission Dassen. Nous avons également l'intention d'informer la population de cette tromperie qui est tolérée par les autorités.

Pour compenser l'afflux de candidats réfugiés, il faudrait faire partir 10 avions par semaine. Le gouvernement n'est même pas en mesure d'organiser le retour des faux demandeurs d'asile. Ceux qui abusent de notre hospitalité n'ont pas droit à notre aide. Nous ne rendons service à aucun peuple en permettant que notre pays soit submergé ou en suscitant de faux espoirs. Le Vlaams Blok continuera de défendre le peuple flamand et de combattre la politique du gouvernement par tous les moyens. Le VLD boira jusqu'à la lie le calice de ce gouvernement plus gauchiste que jamais. Le Vlaams Blok démasquera le VLD.

Jusqu'à présent, le ministre Verwilghen s'est contenté de promesses, alors que la lutte contre la criminalité constituait le troisième cheval de bataille des libéraux flamands. Si les criminels n'ont encore perçu aucun changement, il en va tout autrement pour les indépendants qui défendent leur bien. Plutôt que de s'intéresser à la lutte contre la criminalité ou au renforcement des services de police, le ministre préfère rendre la vie dure aux honnêtes citoyens qui défendent leur propriété.

Je comprends que la détention d'armes soit régie par des règles strictes. Ce que la mort de policiers, les hold-up ou les car et home jacking n'ont pu réaliser, la mort de deux cambrioleurs rend apparemment possible. Cela fait un an que les citoyens attendent M. Verwilghen. Leur impatience ne fait que croître.

J'en viens à présent à la nouvelle culture politique. Au cours d'un récent débat, MM. Denys, Voorhamme et Sanne ont estimé qu'il faut rétablir un lien de subordination entre la SNCB et le gouvernement. En clair, cela signifie que M. Schouppe doit partir et que M. Damart peut rester. Il se produit un phénomène analogue à l'Office des étrangers. Dans les administrations, comme au sein de nouvelle Agence fédérale, on assiste au parachutage de "petits hommes verts".

Votre culture politique a commencé avec Busquin et poursuit cahin-caha son petit bonhomme de chemin. Maintenant, on va voir apparaître une faune de mandataires d'allégeance libérale ou écologiste.

Ce qui s'est passé lors des fêtes de Wallonie est honteux. C'est une escroquerie intellectuelle. Il est faux de dire qu'il souffle un vent frais car, en réalité, le climat est toujours aussi étouffant. Sur le plan communautaire, tout a été bloqué à la demande des francophones. La différence avec le passé, c'est qu'aucun parti gouvernemental flamand ne considère que les questions communautaires justifient la chute du gouvernement. La seule chose qui soit admise, c'est de consacrer de l'argent flamand à l'enseignement francophone. Le premier

ministre a perdu toute crédibilité sur ce point. Il règne sur le front communautaire un silence mortel.

La Conférence sur la réforme de l'État est un triangle des Bermudes communautaire. M. Eerdekens a été clair : le communautaire au frigo ! Il a par ailleurs fait l'éloge de la sécurité sociale unitaire. Combien de temps encore la Volksunie, qui détenait la solution, tolérera-t-elle encore cette situation ?

La VU détenait la solution du problème. M. Bourgeois pense-t-il que la coalition arc-en-ciel de M. Verhofstadt puisse tenir la route sans Dewael ? Non. Et si Bert Anciaux n'était pas devenu ministre flamand, Dewael ne pourrait pas continuer. C'est donc grâce à la VU que Verhofstadt peut rester en selle. Si les membres de ce parti veulent rester crédibles en tant que nationalistes flamands, ils doivent désarçonner Dewael. Les protestations de M. Vankrunkelsven ne suffisent pas. Dans le cadre de la conférence sur la réforme de l'État, les centimes soustractionnels de Dewael seront mis en balance avec l'argent destiné à l'enseignement francophone. La VU se doit maintenant de bloquer le projet de loi sur le financement de l'enseignement et s'en servir comme monnaie d'échange pour obtenir la régionalisation de la sécurité sociale.

Cet accord de gouvernement fait fi des souhaits exprimés avec force par le peuple flamand lors des dernières élections. À force de vouloir gouverner, le VLD a été frappé de cécité. Je crains que le chemin balisé par le premier ministre n'aboutisse à un abîme.

Il ne nous reste plus qu'à espérer que tous ces événements conduiront rapidement à la chute de ce gouvernement, qui baigne d'ores et déjà dans un climat de fin de règne, et à la fin de cette politique que les Flamands n'ont pas appelée de leurs vœux. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

M. Dirk Van der Maelen (SP) : Nous prendrons connaissance avec grand intérêt des déclarations de politique des différents ministres. Nous examinerons alors très attentivement ce qui est présenté maintenant dans le cadre d'une liste générale.

Lors de l'examen de l'accord de gouvernement, l'opposition avait jugé les promesses irréalisables et impayables. Aujourd'hui, nous constatons que le budget constitue l'amorce de la mise en oeuvre des engagements pris.

Le fil rouge commence par notre contrat avec l'électeur et, au travers du débat d'investiture et de la déclaration de politique, il mène au budget. Nous nous en réjouissons et nous soutenons dès lors ce budget.

M. Marc Van Peel (CVP) : Cela vaut-il aussi pour le passage de la déclaration où le premier ministre déclare que la tâche majeure du gouvernement consistera à déblayer les ruines du passé, un passé auquel vous avez contribué ?

M. Dirk Van der Maelen (SP) : Je tiens à faire preuve d'objectivité en ce qui concerne le travail du gouvernement précédent. Je continue à soutenir certaines de ses réalisations mais je ne prétends pas que c'était le meilleur des gouvernements possibles.

Le moment est venu de concrétiser ce programme ambitieux. (*Interruptions sur les bancs du CVP*) Ne regardons pas en arrière mais travaillons à l'avenir.

Dans la déclaration de politique, le concept d'"État social actif" prend peu à peu forme. J'y retrouve à ma grande satisfaction des mesures que le SP juge nécessaires. Je songe aux 4 milliards destinés aux malades chroniques, au relèvement des petites pensions et aux mesures relatives au revenu garanti pour personnes âgées. J'invite également ce gouvernement à examiner la possibilité de prendre des mesures dans le domaine des allocations d'invalidité.

Mme Greta D'Hondt (CVP) : M. Van der Maelen nous dit qu'avec son groupe, il attend de prendre connaissance des plans politiques des différents départements. J'ai du mal à croire qu'il puisse s'agir des mesures que le SP a attendues pendant quatre ans, qu'il s'agisse de l'emploi ou des pensions.

M. Dirk Van der Maelen (SP) : J'en prends bonne note. Rendez-vous en commission des Affaires sociales, où vous pourrez discuter à votre aise du problème avec notre spécialiste, Hans Bonte.

En Belgique, 44% des jeunes sont confrontés au chômage de longue durée. Le gouvernement a pour mission première de veiller à ce qu'après six mois les jeunes aient du travail ou puissent suivre une formation. Cette question doit être réglée en concertation avec les Régions et les partenaires sociaux.

La réduction des charges doit conduire à la création d'emplois. Il existe toutefois un problème de déphasage entre la réduction des charges salariales et l'accord interprofessionnel. Il faut des résultats en termes de création d'emplois. Le nouvel accord interprofessionnel doit comporter des garanties à ce niveau. À défaut, la réduction des charges salariales pourrait être remise en cause.

Le salaire minimum sera relevé et le CNT élaborera une série de propositions pour lutter contre les pièges du

chômage. Nous allons suivre l'évolution de ce dossier de près, pour intervenir rapidement si nécessaire.

M. Marc Van Peel (CVP) : La réduction des charges doit donc se traduire par la création d'emplois nouveaux ?

M. Dirk Van der Maelen (SP) : Nous souhaitons qu'au cours de la concertation interprofessionnelle de l'année prochaine, on se mette d'accord sur une contrepartie à la réduction des charges. Après évaluation, cette mesure de réduction des charges sera renforcée ou au contraire atténuée.

L'activation implique qu'on s'occupe du problème de la formation permanente. La "knowledge based economy", dont il est question dans l'accord de gouvernement, requiert une main-d'oeuvre qualifiée.

Cette déclaration est importante en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'État social actif. Des mesures doivent par ailleurs également être prises pour améliorer la qualité de la vie. Je pense notamment à des mesures en matière de garde d'enfants et de transports en commun.

Aujourd'hui, on a déjà abondamment parlé de la politique d'asile. Mais on se limite toujours à traiter les symptômes : le noeud du problème est à rechercher dans les pays d'origine des demandeurs d'asile. Il faut dès à présent élaborer des solutions à long terme. C'est pourquoi le relèvement du budget de la Coopération au développement de l'ordre de 1,7 milliards est prometteur.

M. Marc Van Peel (CVP) : Pourquoi le SP appuie-t-il la réduction draconienne des dépenses en faveur des actions militaires et humanitaires ?

M. Dirk Van der Maelen (SP) : L'envoi de troupes de maintien de la paix constitue également un élément du traitement des symptômes : à ce moment, en effet, le problème existe déjà.

Les gens quittent parfois leur pays pour fuir l'instabilité et la guerre. Le commerce des armes joue un rôle important en la matière. Nous pouvons effectuer des démarches à cet égard ; c'est pourquoi nous avons préparé une proposition de loi en la matière.

Nous avons également préparé une proposition de loi permettant au consommateur de choisir en connaissance de cause d'acheter des produits fabriqués dans le respect ou non des normes OIT.

La délocalisation sera un problème majeur au XXI^e siècle. Il faudra s'orienter vers une taxation des bénéfices réalisés par la spéculation. Je m'efforcerai, pour

ma part, de réunir des partisans de cette idée autour de la table. *(Applaudissements)*

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : Le gouvernement prétend mettre en place un État social actif et agir avec rapidité et efficacité. Malgré l'accumulation de bavures, on n'hésite décidément pas à se répandre en rodomontades. Des vice-premiers ministres peuvent se permettre d'offenser la plus haute juridiction administrative sans être rappelés à l'ordre. Nous demandons au premier ministre de prendre explicitement ses distances à l'égard de propos en ce sens.

Reste à savoir si ce gouvernement mérite d'être considéré comme une équipe. Chaque ministre travaille dans son coin, tout en piétinant parfois les platebandes des autres. Les rapports entre le PRL et Écolo ne témoignent guère d'une grande cohésion. Les chamailleries entre ministres, la présentation de la candidature de M. Busquin à la Commission européenne, la création sujette à caution de postes de commissaires du gouvernement constitueraient-elles autant d'illustrations de l'innovation politique ? Ce gouvernement a pris un mauvais départ, et se prend les pieds dans ses propres actes. Le gouvernement tend la main à l'opposition. De quelle opposition s'agit-il ? Celle du CVP et du Vlaams-Blok ou celle de la VU ?

M. Marc Van Peel (CVP) : Le premier ministre s'adresse évidemment en premier lieu à la VU qui, au fond est dans l'opposition sans l'être, puisqu'elle veut manger à tous les râteliers.

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : Le CVP ne peut critiquer l'attitude des vice-premières ministres qui fustigent le Conseil d'État et exercer dans le même temps des pressions sur un juge de Courtrai.

M. Marc Van Peel (CVP) : Plus personne ne comprend l'attitude du président de la VU, M. Vankrunkelsven. Soutenez-vous le gouvernement ou non ?

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : Et vous, ne deviez-vous pas participer à la Conférence sur la réforme de l'État ?

M. Marc Van Peel (CVP) : Nous sommes dans l'expectative, mais nous ne voulons pas être placés devant des faits accomplis. La désignation préalable de deux présidents est de mauvais augure.

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : La VU ne se contente plus de paroles. Nous n'admettons plus que le Parlement soit court-circuité, comme ce fut le cas pour les commissaires du gouvernement, l'arrêté royal de régularisation ou la loi sur l'agence fédérale. Nous attendons des

membres du gouvernement qu'ils fassent preuve d'un minimum de loyauté fédérale et que l'offensive de charme communautaire ne serve plus à maquiller une atteinte permanente aux intérêts flamands. L'examen prioritaire de notre proposition de loi sur la procédure accélérée et de notre proposition de loi relative à la régularisation des illégaux signifierait concrètement que les positions adoptées par l'opposition sont prises en considération.

Les fondements sur lesquels repose ce budget sont effectivement empreints de prudence. Les perspectives de croissance économique qu'il prend en compte sont réalistes. Il est exact que quelques institutions dont les experts analysent la conjoncture estiment que l'an prochain la croissance économique se situera plutôt aux alentours de 3 %. Mais le FMI, quant à lui, s'en tient à 2,5 %. Par conséquent, il est recommandé de faire un pronostic prudent.

Mais qu'en sera-t-il des éventuelles surprises agréables sur le plan budgétaire ? Le gouvernement a-t-il déjà fixé un cap concernant l'affectation de ces moyens ? Si oui, dans quelle mesure consacrera-t-il ses ressources additionnelles à la réduction de la dette publique ?

Nous entrerons bientôt dans une période de haute conjoncture. Nous nous fondons à cet égard sur une croissance économique moyenne en Belgique de (seulement) 2,25 %. Au cours d'une telle période, nous aurons une chance unique de réduire le déficit budgétaire ainsi que la dette publique, qui reste gigantesque. C'est la seule manière de sauvegarder notre viabilité budgétaire pour les générations futures.

Du reste, dans son avis de juin 1999, le Conseil supérieur des finances réaffirme qu'au moins un tiers de la marge de manœuvre supplémentaire que permettrait de dégager une croissance économique supérieure à 2,3 % devrait être utilisé pour réduire le déficit. La croissance économique sur laquelle s'appuie le gouvernement étant supérieure à celle sur laquelle se fondait encore le CSF en juin dernier. On aurait pu s'attendre à ce que la part destinée à la compression du déficit se monte au moins à 0,7 % maximum du BIP. Le premier ministre confirme-t-il qu'il a été tenu compte de ce principe édicté par le CSF ?

Dans son avis de juin dernier, le Conseil supérieur des finances considérait que, conformément au plan de stabilité approuvé, le solde net à financer serait de 0,7 % du PIB en 2000. Le gouvernement, par contre, se fonde sur un déficit de 1 % du PIB, ce qui lui permet automatiquement de dépenser 30 milliards de plus. En outre, en juin dernier, le CSF ne tablait pas encore sur une si bonne surprise en ce qui concerne la croissance écono-

mique en 2000, prenant comme point de départ une croissance de 2,25 % contre 2,5 % actuellement.

Un déficit de 0,7 % du PIB nous paraît équitable, compte tenu du fait que nous sommes dans une période de haute conjoncture, que pour 1999 un déficit de 1 % du PIB a déjà été budgétisé et que le programme de stabilité actuel prévoit l'équilibre budgétaire en 2002.

Ces chiffres budgétaires bruts laissent augurer l'amorce d'un État social actif mais il nous paraît qu'il manque dans ce budget des mesures concrètes destinées à réaliser votre second pilier, c'est-à-dire la qualité de la vie.

Votre concept se résume désormais à accroître le taux d'activité, à augmenter les petites pensions de 1000 F et à opérer quelques bricolages dans le domaine de la mobilité.

Nous avons besoin d'un État social actif, qui soit aussi convivial. La déclaration de politique ne comporte aucune perspective constructive en matière communautaire. Qu'en est-il des censées établir une nouvelle relation entre le travail, le ménage et les loisirs ? Et du stress, de la drogue, du nombre record de suicides ? Qu'en est-il de la sécurité routière ? Pourquoi ne prend-on aucune mesure pour gommer la discrimination fiscale entre les ménages traditionnels et les nouveaux types d'union ? Pourquoi n'organise-t-on pas une concertation rapide et efficace avec les Communautés à propos de l'intégration active des personnes régularisées ? Deviendront-elles des ex-illégaux ou, au contraire, des membres à part entière de la société ?

Aux yeux du gouvernement, le rôle des pouvoirs publics n'est pas de régler la vie en société mais seulement de la rendre possible. Nous estimons que les pouvoirs publics ont un rôle actif à jouer dans la vie collective. À défaut, aucune société sûre n'est imaginable. C'est sur ce point que notre déception est la plus grande.

Le programme étant une juxtaposition d'objectifs politiques divergents, les citoyens sont également considérés comme une juxtaposition automatisée d'individus. C'est un mauvais point de départ. L'avenir appartient aux partisans du respect de l'intégrité personnelle et de la liberté, de la responsabilité et du sens social.

Pour 1999, le Conseil supérieur des finances prévoit un équilibre budgétaire au niveau des États fédérés et des pouvoirs locaux. Depuis 1995, les Communautés et les Régions réalisent des résultats qui dépassent la norme prévue. Cette réussite est attribuable, pour une grande part, au gouvernement flamand.

Le Conseil supérieur des finances admet bien trop facilement le fait que la Communauté française n'atteint pas

la norme budgétaire qui lui est imposée. Nous pouvons déduire de son rapport annuel qu' aussi longtemps que la Communauté flamande continue à accumuler les boni, les autres communautés peuvent se permettre un dérapage. Le Conseil supérieur des finances perd ainsi une partie de son autorité et voit son fonctionnement remis en cause. Nous ne pouvons pas admettre que le gouvernement fédéral récompense le laxisme budgétaire en octroyant des crédits supplémentaires pour l'enseignement francophone et que cet argent vienne de Flandre. Nous n'acceptons pas que la Wallonie reçoive davantage que la Flandre. Nous n'acceptons pas le transfert supplémentaire d'un montant de 2,4 milliards de francs vers la Wallonie. Le premier ministre a annoncé hier à la radio le dépôt, pour la fin de l'année, d'un projet de loi sur le financement de l'enseignement. Le seul critère de répartition objectif et aisément contrôlable est celui du nombre d'habitants âgés de moins de 18 ans. Un ancien ministre flamand de l'Enseignement a démontré que le nombre d'élèves finançables ne constituait pas un critère valable. Les deux Communautés déterminent en effet de manière autonome ce qu'il faut entendre par élève régulièrement inscrit et élève finançable. Même si l'on devait appliquer les mêmes définitions se pose encore le problème du comptage des élèves. Toujours selon cet ancien ministre, la fiabilité des chiffres concernant le nombre d'élèves ne peut être garantie que si un mécanisme de contrôle est prévu.

Nous ne pouvons pas admettre que la question de la révision du financement de l'enseignement ne soit pas abordée au sein de la Conférence sur la réforme de l'État. (*Applaudissements sur les bancs de la VU-ID et du CVP*)

Nous n'admettons pas davantage que la législation linguistique en matière judiciaire puisse, à la demande des francophones, être modifiée sans intervention de cette même Conférence. Est-on disposé à aborder tous les problèmes communautaires, y compris la loi de financement, au sein de la Conférence sur la réforme de l'État ? Ce ne serait que la mise en oeuvre de l'accord de gouvernement.

M. Marc Van Peel (CVP) : Qu'advient-il si le premier ministre ne fournit pas à cette question cruciale une réponse satisfaisante ? Quelle attitude M. Vankrunkelsven, qui préside la Conférence sur la réforme de l'État, adoptera-t-il alors ?

M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) : Le ministre-président flamand, M. Dewael, a déjà déclaré au Parlement flamand que la loi de financement ne doit pas être réglée au sein de la Conférence sur la réforme de l'État mais dans le cadre de la concertation entre les Régions et les Communautés. M. Kris Van Dijck, de la VU, s'est dit ras-

suré de cette réponse. M. Borginon joue donc la comédie.

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : Selon le premier ministre, la hache de guerre communautaire a été enterrée. Nous voulons cependant être assurés qu'on ne poignardera pas les Flamands dans le dos. J'attends de vous des réponses claires. *(Applaudissements sur les bancs de la VU-ID)*

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (en néerlandais) : Beaucoup de points dont nous avons débattu aujourd'hui seront remis sur le tapis lors des discussions que les différentes commissions consacreront aux diverses notes de politique. J'ai constaté que les axes budgétaires pour l'année 2000 n'ont été l'objet d'aucune critique, ou presque, dans cet hémicycle. Cette unanimité me comble d'aise. Voici quelques mois, lorsque mon gouvernement a obtenu votre confiance, vous sembliez convaincus que nous ne pourrions pas atteindre nos objectifs budgétaires et financiers. Aujourd'hui, il s'avère que notre politique est dûment étayée sur le plan financier. Surmonter la crise de la dioxine nous a demandé des mois de travail, que nous avons mis à profit pour mettre au point un système de contrôle efficace et totalement inédit et faire procéder à vingt mille tests. L'opposition ne souffle mot des efforts colossaux que nous avons déployés dans ce domaine. Elle se contente de monter en épingle et avec mépris, un incident anodin sans importance entre la ministre Aelvoet et moi.

Au cours des dernières semaines et des derniers mois, nous avons éprouvé des difficultés à mettre notre politique en oeuvre, en particulier en matière d'asile. Je constate néanmoins

que l'opposition démocratique souscrit sans réticence aux lignes de force de cette politique. Depuis la mort de Semira Adamu, il n'y avait plus de politique d'expulsion et d'asile. Aujourd'hui, nous avons une politique qui repose sur quatre piliers : une procédure accélérée, la régularisation des immigrés intégrés (ce que, suivant ainsi la recommandation du Conseil d'État, nous entendons régler par la loi dans les meilleurs délais, le rétablissement de l'État de droit et de son respect par une reprise des expulsions et le remplacement de l'aide financière des CPAS par un soutien matériel. Je peux vous annoncer que grâce à la ministre Durant, il y a aujourd'hui un accord avec les pilotes de la Sabena pour permettre à nouveau les expulsions sous escorte dans des avions de ligne. Cet accord sera coulé dans un arrêté ministériel.

Les quatre piliers de la politique d'asile doivent être effectivement réalisés, et je compte sur la collaboration de l'opposition démocratique pour y arriver.

M. Mark Van Peel (CVP) : Nous pouvons difficilement accéder à cette demande après toutes les bévues dont nous avons été témoin les trois dernières semaines. Il est indécent de nous accuser de bricolage.

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : Nous soutenons les grands axes mais plaçons également en faveur de l'intégration active des ex-illégaux. Il s'agit d'une compétence communautaire, mais le gouvernement fédéral doit prendre une initiative légale à cet effet. Le gouvernement envisage-t-il de prendre une telle initiative ?

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (en néerlandais) : La tradition veut que toute initiative en matière d'asile soit sabotée, quel qu'en soit l'auteur. L'extrême droite en sort toujours renforcée. Les modifications fondamentales que je propose doivent être exécutées par le gouvernement et le Parlement, par la majorité en collaboration avec l'opposition démocratique. Il est évident que les Communautés seront concernées. *(Poursuivant en français)*

Dans leurs interventions, MM. Bacquelaine et Van der Maelen ont eu raison de souligner qu'à côté de la politique d'asile, il faut mettre en place une politique susceptible d'enrayer les vraies causes des migrations en Europe et dans le monde. Dans le budget est prévue une augmentation du budget de la coopération au développement. Lors du sommet de Tempere, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg ont déposé un mémorandum commun visant à augmenter le nombre de plans d'aide sur place et à résoudre "à la source" les causes des migrations.

La prévention des conflits est un deuxième événement. Le Parlement et la commission des Affaires étrangères auront la tâche de discuter des initiatives que la Belgique pourra prendre en la matière.

Enfin, il faudra discuter de l'élargissement de l'Union européenne pour pouvoir imposer des conditions à certains pays de l'Est relativement aux conditions de vie de certaines catégories de population. Je pense notamment ici à la Slovaquie, pays avec lequel des discussions ont lieu au sujet de son entrée dans l'Union. *(Reprenant en néerlandais)*

Les opérations humanitaires sont limitées. Je suis persuadé que l'ancien premier ministre Dehaene aurait approuvé cette mesure. Il est impossible, avec les moyens budgétaires dont nous disposons, de maintenir 2000 hommes à l'étranger. Ce nombre doit être progressivement réduit de moitié. *(Poursuivant en français)*

Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas discuter d'une réforme globale de la Défense nationale car une simple

indexation des moyens ne sera pas suffisante. (*Reprenant en néerlandais*)

À propos du contenu, la seule critique du budget 2000 concernait le "mal belge", des termes que, selon M. Van Peel, je n'aurais pas dû utiliser. Nous devons toutefois accepter de voir les problèmes fondamentaux de la Belgique. En matière de productivité, la Belgique occupe la deuxième place sur 47 pays ; nos résultats restent bons en ce qui concerne la qualité de la vie et de PNB mais pour l'emploi, la fraude fiscale, le coût de travail et le volume de travail nous n'occupons plus que la 38e, la 40e, la 42e et la 47e place. La Belgique exploite donc pas suffisamment ses atouts. Nous voulons dès lors organiser l'État social actif grâce à des réformes fondamentales pour les entreprises et les travailleurs. Je ne condamne pas le passé sur toute la ligne mais, avec un certain nombre de partis, nous avons compris qu'un changement s'imposait d'urgence. Pour réaliser nos ambitions, nous ne nous écarterons certainement pas de l'orthodoxie budgétaire. (*Poursuivant en français*)

Le solde primaire est de 6%. Passant de 114% à 112%, la dette publique a diminué de 2,5%. Le déficit est passé de 1,2% à 1% et aboutira à l'équilibre en 2002. Ce n'est pas du laxisme budgétaire !

On a appliqué le système SEC. (*Reprenant en Néerlandais*)

Le ministre du Budget a imposé un carcan budgétaire à chaque ministre. Cette mesure, cumulée avec la norme ESER 95, permettra d'éviter tout dérapage.

Nous n'avons pas seulement fait preuve d'orthodoxie, mais également de prudence. Nous nous sommes fondés sur des prévisions prudentes et nous n'avons pas tenu compte de l'effet de retour des diverses mesures adoptées. (*Poursuivant en français*)

Nous tenons compte d'une croissance en termes réels de 2,5%, et tout le monde sait qu'il y a peut-être même une possibilité de dépasser les 3% !

Nous ne tenons pas compte des mesures prévues dans le plan gouvernemental pour l'emploi. Cela aurait été beaucoup plus simple pour nous de le faire et d'inclure dans nos prévisions les résultats escomptés de ces mesures. (*Reprenant en néerlandais*)

La réduction des cotisations est une mesure qui est appliquée depuis des années déjà. Nous portons cependant l'effort à 130 milliards de francs sur une base annuelle. Nous en ressentirons les résultats à partir du 1^{er} avril 2000. Il s'agit d'un montant de 32.000 francs par travailleur. Nous espérons que les entreprises prendront des initiatives en matière d'emploi et de formation.

Nous attendons dès lors avec impatience l'accord inter-professionnel pour 2001-2002. Nous sommes persuadés que chacun prendra ses responsabilités.

M. Dirk Pieters (CVP) : Vous ne suivez plus, pour la confection du budget, la norme du Conseil supérieur des finances. Vous vous ménagez ainsi une marge qui vous permet de financer vos objectifs. L'addition nous sera présentée ultérieurement. Pourquoi ne respectez-vous pas la norme du Conseil supérieur des finances ?

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : Vous avez participé au cours de la période 1989-1993 au "Retour du coeur". Nous sommes aujourd'hui beaucoup plus prudents : les recettes issues de la vente d'actifs seront intégralement affectées à la réduction de la dette. Le résultat sera donc inférieur aux normes que nous nous sommes imposées, à savoir 1% de déficit courant et 112% de dette.

M. Herman Van Rompuy (CVP) : Je persiste à dire que la norme du Conseil supérieur des finances est abandonnée. C'est imprudent. Il est tout aussi imprudent de ne pas mettre à profit la croissance économique annoncée pour réduire le déficit global. Les autorités européennes n'apprécieront guère. Vous bénéficiez pourtant de nombreux facteurs favorables et nous vous avons laissé un bel héritage.

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : Voilà qui confirme mes propos : vous n'avez pas péché, sauf l'an dernier. Parce que les moyens provenant des privatisations ne seront pas inscrits au budget, nous ne passerons pas sous la barre des 11 pour cent. Il est cependant plus prudent de faire ce constat à la fin de l'année, plutôt que d'échafauder dès à présent toutes sortes d'hypothèses. Nous passerons de 1,2 % à 1 %, soit une baisse de 20 milliards de francs. Au moment de la confection du budget, chacun voulait poursuivre les efforts d'assainissement prévus par le pacte de stabilité européen, pour arriver à un budget en équilibre en 2002. Nous atteindrons cet objectif parce que la plus grande prudence a présidé à l'élaboration du budget.

J'en viens à présent à l'enseignement. J'éprouve un certain malaise en entendant le CVP s'exprimer en termes critiques à propos d'une matière qui, conformément à l'article 38, aurait dû être réglée avant fin 1998. Ce dossier ne revêt aucune dimension politique ni communautaire. J'ai l'intention de déposer un projet de loi instaurant une nouvelle clé de répartition pour le financement de l'enseignement, dont les moyens ne sont pas augmentés. Les temps de la politique du gaufrier sont révolus. Nous nous référons uniquement à des données objectives. Parallèlement, un contrôle de la Cour des comptes est prévu. La clé de répartition est fondée sur

le groupe d'âge des 6 à 18 ans. La masse totale des moyens consacrés à l'enseignement augmente d'année en année, en fonction du PNB, et sera distribuée selon cette clé de répartition objective.

Mme **Greta D'Hondt** (CVP) : Le premier ministre ne semble plus pouvoir témoigner de l'honnêteté intellectuelle requise pour admettre que du bon travail a été réalisé par le passé.

M. **Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : Les médias rapportent que la Volksunie n'acceptera pas que la réforme de la loi de financement se fasse en-dehors de la conférence sur la réforme de l'État. De deux choses l'une, par conséquent, soit elle quittera le gouvernement flamand, soit elle avale toutes les couleuvres.

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Je ne compte pas déposer de projet de loi adaptant la loi de financement. Si adaptation il y a, elle sera examinée par la conférence interinstitutionnelle.

Mme **Annemie Van de Casteele** (VU-ID) : Le premier ministre se fondera-t-il sur le chiffre de population entre 6 et 18 ans ? Comment va-t-on contrôler ces données ? Les calculs s'appuieront-ils sur le nombre d'élèves ou sur la population entre 6 et 18 ans, sachant que cette dernière option serait la plus favorable à la Flandre ?

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : La base sera dès lors constituée par le groupe d'âge de 6 à 18 ans. (*Poursuivant en français*)

Pour répondre à M. Eerdekens en ce qui concerne l'INAMI, on prévoit dans cette enveloppe une norme de croissance réaliste de 2,5 %. Les dépenses supplémentaires pour les maladies chroniques seront aussi prises en charge dans le cadre des 500,7 milliards, ainsi que toutes les dernières initiatives du précédent gouvernement. Je pense, par exemple, au forfait pour les soins palliatifs à domicile, pour éviter les surprises non facturées ; comme celles qui se sont présentées par le passé. Par ailleurs, des économies structurelles sont réalisées à concurrence de 7,5 milliards. Cela permettra de faire des choses concrètes pour les gens, tout en mettant en place des mesures structurelles. (*Reprenant en néerlandais*)

Hier, ma proposition relative à la modernisation de l'appareil de l'État est passée inaperçue dans le brouhaha. Je vais donc la répéter. Nous souhaitons que les nominations de personnel soient notifiées à une commission désignée par le Parlement. Le gouvernement en conserverait la responsabilité mais le Parlement serait doté d'un instrument de contrôle. (*Poursuivant en français*)

M. Poncelet m'a demandé ce que comptait faire le gouvernement dans le domaine de la modernisation informatique de la fonction publique. Je peux lui répondre que, dès demain, au Conseil des ministres, on approuvera deux projets de loi de MM. Daems et Demotte, relatifs l'un à la criminalité informatique et l'autre à la signature électronique, ce dernier étant nécessaire pour faire entrer Internet dans la fonction publique. (*Reprenant en néerlandais*)

Nous poursuivons les réformes de la justice et de la police. Dans quelques jours, le ministre de l'Intérieur en présentera le calendrier. Je déposerai un projet de loi relatif à la justice rapide. Nous comptons également finaliser le plan de sécurité avant la fin de l'année.

Je ne démens nullement que des divergences apparaissent parfois au sein de la majorité. Je suis partisan d'une culture politique comme celle qui existe aux Pays-Bas et qui permet une telle forme de démocratie. C'en est terminé d'un chef de gouvernement qui jette l'anathème sur tous ceux qui sortent du rang. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

Il importe cependant d'arriver à un consensus après discussion dans des dossiers difficiles, tels que la dioxine, la livraison de matériel nucléaire au Pakistan, la politique d'asile et la confection du budget.

M. **André Smets** (PSC) : Monsieur le Président, vous avez invité les nouveaux parlementaires en leur expliquant que la démocratie c'était le Parlement et inversement. J'estime donc avoir le droit de poser une question au premier ministre. J'apprécie le fait que les ministres s'occupent des problèmes du financement de l'enseignement. Ceci dit, sur quelles bases les ministres ont-ils pu amorcer un surplus d'aide à la Communauté française de l'ordre de 2,4 milliards ?

Le **président** : Monsieur Smets, c'est la troisième fois que vous posez la même question, il y fut répondu. Je vous rappelle qu'il n'est pas d'usage d'évoquer plus d'une fois le même sujet dans un même débat.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : J'ai longuement parlé du budget, mais le ministre ne m'a pas entendu. Il est déçu par l'attitude du CVP, probablement parce que le parti fait de l'opposition. En dix ans d'opposition, le VLD n'aura lui-même mené qu'une seule année d'opposition constructive, lors de la négociation des accords octopartites. Il faut s'écouter mutuellement pour mener une discussion constructive.

Le premier ministre a omis de répondre à un certain nombre de questions concrètes. Je ne parle plus de l'une ou l'autre voix discordante, mais bien plus des atti-

tudes divergentes que l'on observe au sein du gouvernement. Je veux savoir exactement quelle est la politique du gouvernement. En ce qui concerne la loi de financement, l'incertitude demeure. S'agit-il des jeunes de 6 à 18 ans ou des élèves de 6 à 18 ans ? Cela fait toute la différence entre l'octroi ou non d'un montant supplémentaire de 2,4 milliards aux francophones.

Je n'admets pas que le premier ministre mette le CVP et le Vlaams Blok dans le même panier pour le motif qu'ils dénoncent tous deux la politique gouvernementale. Dans ces conditions, il ne faudra pas compter sur nous pour mener une opposition constructive. (*Applaudissements sur les bancs du CVP*)

Mme **Joëlle Milquet** (PSC) : J'ai l'impression que tout ce que j'ai entendu peut se résumer en un mot : merci.

Merci à l'ancienne majorité qui a pris ses responsabilités pendant de nombreuses années, merci pour le fait que nous vous avons offert l'État dans une situation dont vous recueillez les fruits aujourd'hui : une Belgique où l'emploi augmente et où le déficit a été limité.

Vous nous dites aussi merci sans le dire pour ne pas avoir été démagogiques, pour avoir été courageux, pour avoir plus pensé à l'avenir des Belges qu'à nous-mêmes.

Merci aussi d'avoir montré la voie : en lisant votre déclaration, on constate qu'il n'y a pas de rupture dans les différents secteurs.

Bref, vous nous devez une fière chandelle.

Mais nous vous disons nous-mêmes : attention.

Votre équipe arc-en-ciel n'a pas démontré, ces derniers mois, sa capacité à gérer cet héritage sans amateurisme.

Attention, après la politique difficile que nous avons menée, de ne pas hypothéquer le futur en préférant la cigale à la fourmi et en prenant les marges les plus vagues.

Nous aussi nous voulons un État pacifié au niveau communautaire mais je ne voudrais pas que l'on cache ce qui risque de se passer, à savoir un retour à des conflits communautaires plus délicats que ceux que nous avons connus dans le passé.

Il me semble me souvenir que les francophones, dans leur ensemble, avaient refusé d'entrer dans un nouveau débat communautaire.

Autre mise en garde : je continue à critiquer le nombre de commissaires, les cumuls, la multiplication des expertises.

En ce qui concerne la politique d'asile, il n'existe pas d'accord de notre part avec la politique confuse et sans transparence que vous avez menée. Nous sommes seulement d'accord pour participer de bonne foi aux débats sur le projet de loi.

En ce qui concerne le financement de l'enseignement, j'attire votre attention sur le fait qu'à mon sens, le texte légal est clair : le comptage doit concerner le nombre d'élèves et non celui des enfants.

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Le premier ministre reproche à l'opposition en général et à M. Annemans en particulier de parler politique au lieu de parler budget. Or, le budget est la traduction chiffrée de la politique gouvernementale. Il n'est dès lors pas illogique que les interventions de l'opposition s'inscrivent d'emblée dans la sphère politique.

La tactique du gouvernement est cousue de fil blanc. L'opposition a beau ne pas être très fournie, le premier ministre la craint et cherche à la diviser en flattant l'une de ses deux composantes, qui s'autoproclame opposition démocratique, et en qualifiant l'autre de non démocratique. La meilleure opposition est celle qui suscite la haine du gouvernement. Manifestement, nous avons réussi notre examen.

Le premier ministre se targue d'avoir organisé une politique d'expulsions. Qu'il en discute donc avec l'homme de la rue, surtout à Gand, et il constatera que sa politique prétendument organisée est ressentie comme chaotique. La moitié des Slovaques expulsés sont déjà de retour à Gand. En revanche, M. Verhofstadt va régulariser 150.000 illégaux. Le Vlaams Blok met le premier ministre au défi d'organiser un référendum sur cette question. Mais l'intéressé n'ose pas relever ce défi.

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : Ce débat d'une seule journée présente des avantages, mais aussi des inconvénients. Le ministre n'est pas parvenu à écouter tous les points de vue ni à répondre à toutes les questions.

Il ne s'est pas démarqué des déclarations de sa vice-première ministre.

Je l'ai entendu, avec étonnement, affirmer que le dossier du financement n'était ni communautaire ni politique. Pourquoi alors a-t-il été bloqué si longtemps ? Le premier ministre fait fausse route. Par exemple, il a parlé de la population dont l'âge se situe entre 6 à 18 ans, mais un de ses ministres a précisé qu'il s'agissait de la popu-

lation scolaire. Par le passé, il s'est avéré impossible de déterminer à 10.000 élèves près le nombre d'élèves de l'enseignement francophone.

J'estime qu'il convient de négocier un tel accord qui concerne une des règles institutionnelles de la Conférence sur la réforme de l'État. La question soulève un problème politique que j'examinerai avec mon parti.

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : Je répète que je ne proposerai aucune modification de la loi de financement. Je mettrai en oeuvre l'article 39, § 2, de cette loi qui dispose explicitement qu'à partir de 1998, les montants seront fixés sur la base du nombre d'élèves, selon des critères prévus dans la loi. Quant à ces critères, je viens de les énoncer à la tribune.

Mme Martine Dardenne (Écolo-Agalev) : Je profite des répliques pour souligner certains accents particulièrement positifs contenus dans la déclaration du gouvernement. Nous soutenons celui-ci avec loyauté, sans pour autant manquer de vigilance.

Je pense particulièrement à la mise en chantier rapide du plan emploi-jeunes.

Les objectifs du plan sont ambitieux et nous espérons bien que le succès qu'il remportera amènera à le doter de nouveaux moyens permettant d'élargir le public bénéficiaire.

Ne serait-il possible de créer des synergies entre le Maribel social et le plan emploi-jeunes ?

Nous espérons que la combinaison de la politique de réduction des charges patronales et de l'augmentation des salaires les plus bas fera sortir des pièges à l'emploi les plus pauvres de nos concitoyens. Il faudra impliquer davantage les partenaires sociaux et évaluer à terme les résultats de l'opération.

Le concept de développement durable devient enfin réalité.

Je constate que la question de la mobilité est non seulement prise en considération, mais encore bénéficie d'un

budget substantiel. L'annonce d'un plan de mobilité global ne peut que nous réjouir, d'autant qu'il apportera aussi des réponses aux problèmes de pollution et de l'effet de serre.

Enfin, je souligne que vous avez accepté un débat parlementaire sur l'OMC et que vous avez exprimé la volonté du gouvernement de travailler avec le Parlement, sans oublier le respect des droits de l'homme, des droits sociaux et environnementaux. Nous ne pouvons tout obtenir. Nous vous remercions d'avoir élaboré un budget prudent basé sur des estimations bases, qui permettra peut-être de procéder ultérieurement à des adaptations à la hausse.

Nous voterons la confiance. (Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Le **président** : Le vote aura lieu demain, comme prévu.

– *La séance est levée à 18 h 56.*

– *Prochaine séance plénière de la Chambre, demain, jeudi 14 octobre 1999 à 14 h 15.*

EXCUSÉS

Raisons de santé : M. José Canon

À l'étranger : M. Aimé Desimpel

En mission à l'étranger : M. Geert Versnick

Union interparlementaire : MM. Jacques Lefevre, Jean-Pol Henry, Denis D'Hondt

Membres du gouvernement fédéral :

M. Rik Daems, Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques : en mission à l'étranger

M. Pierre Chevalier, Secrétaire d'État au Commerce extérieur : en mission à l'étranger

ANNEXE

SÉANCE PLÉNIÈRE

MERCREDI 13 OCTOBRE 1999

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

DEMANDE D'INTERPELLATION

Le Bureau a été saisi d'une demande d'interpellation de :

– M. Richard Fournaux au ministre de l'Intérieur sur "la politique du droit d'asile".

(n° 90 – renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique)

– M. Marc Van Peel au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "les compétences en matière de coopération au développement".

(n° 91 – renvoi à la commission des Relations extérieures)

– M. Marc Van Peel au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "l'Office belge du commerce extérieur".

(n° 92 – renvoi à la commission des Relations extérieures)

– M. Servais Verherstraeten au ministre de la Justice sur "les maisons de justice".

(n° 93 – renvoi à la commission de la Justice)

GOUVERNEMENT

CONSEIL DE LA CONSOMMATION

Rapport 1998

Par lettre du 10 août 1999, le ministère des Affaires économiques transmet le rapport d'activité 1998 du Conseil de la consommation et de ses trois commissions.

Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

COUR D'ARBITRAGE

ARRÊTS

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– l'arrêt n° 103/99 rendu le 6 octobre 1999 relatif aux recours en annulation partielle des articles 46 et 52 de la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante, insérant ou remplaçant des dispositions diverses dans la loi-cadre du 1er mars 1976 réglementant la protection du titre professionnel et l'exercice des professions intellectuelles prestataires de services, introduits par J. Arnould et autres

(n°s du rôle : 1394, 1398 et 1402)

– l'arrêt n° 104/99 rendu le 6 octobre 1999 relatif au recours en annulation de l'article 48 de la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante, en tant qu'il complète l'article 6, § 4, de la loi-cadre du 1er mars 1976 réglementant la protection du titre professionnel et l'exercice des professions intellectuelles prestataires de services, introduit par R. Vande Velde et C. Auquier

(n° du rôle : 1399)

– l'arrêt n° 105/99 rendu le 6 octobre 1999 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 305 de la loi générale sur les douanes et accises, coordonnée par l'arrêté royal du 18 juillet 1977 portant coordination des dispositions générales relatives aux douanes et accises,

posée par la cour d'appel de Bruxelles par arrêt du 8 septembre 1998, en cause de la SA Philip Morris Belgium contre l'Etat belge

(n° du rôle : 1412)

Pour information

COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE POLICE

PROPOSITION DE BUDGET POUR 2000

Par lettre du 1er octobre 1999, le président du Comité permanent de contrôle des services de police transmet les propositions pour l'exercice budgétaire 2000 du Comité P.

Dépôt au greffe et renvoi à la commission de la Comptabilité

COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

PROPOSITION DU BUDGET POUR 2000

Par lettre du 6 octobre 1999, le président du Comité permanent de contrôle des services de renseignements transmet les propositions pour l'exercice budgétaire 2000 du Comité R.

Dépôt au greffe et renvoi à la commission de la Comptabilité